Mission Permanente du Royaume du Maroc

Genève



البعثة اللائمة للمعربية المعملكة المغربية والمعملكة المغربية والمعربية والم

AB

Temps de parole : 3 min

Classement:

## 25<sup>ème</sup> session du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel

Examen d'Antigua et Barbuda Intervention de la délégation marocaine

Genève, le 9 mai 2016

## Monsieur le Vice-président,

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue à la délégation d'Antigua et Barbuda et la féliciter pour la présentation de ce rapport au titre de l'EPU.

Le Maroc salue les progrès accomplis par Antigua et Barbuda afin d'exécuter les engagements pris pour se conformer aux normes internationales, à l'instar de la ratification des instruments internationaux relatifs aux DH, tels que : la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention contre la torture, la Convention relative aux droits de l'enfant et enfin, celle relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée cette année.

Le Maroc note avec satisfaction l'attention particulière qui a été accordée par les autorités d'Antigua et Barbuda, aux éléments suivants :

- à la lutte contre la pauvreté, par la mise en place de politiques et plans nationaux afin de promouvoir le développement social et économique, et ce, malgré les contraintes en matière de capacités et d'assistance technique
- à la lutte contre la traite des personnes, avec la loi modifiée 2015 sur la prévention de la traite des personnes
- à l'approche genre, par l'adoption, au Parlement, de la nouvelle loi sur la violence intrafamiliale, et par la mise en place de campagnes de sensibilisation contre la violence à l'égard des femmes
- à l'enfance, avec l'adoption de lois relatives aux enfants et à la famille parmi lesquelles : la loi sur la justice des mineures, la loi sur l'enfance, la loi sur le statut de l'enfant, et ce, afin d'assurer le bien-être, l'intérêt et la sécurité de l'enfant sur les questions le concernant.

## Monsieur le Vice-président,

Tout en reconnaissant les progrès significatifs réalisés par Antigua et Barbuda, le Maroc émet les deux recommandations suivantes ;

- 1- Poursuivre les efforts de ratification des traités et autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et auxquels Antigua et Barbuda n'a pas encore pris part
- 2- Poursuivre les efforts entrepris en termes de promotion des droits de l'Homme, avec le renforcement du cadre législatif national afférent aux droits de l'Homme

Enfin le Maroc réaffirme sa pleine confiance à Antigua et Barbuda pour relever les défis en matière de droits de l'Homme et dans la consolidation de leurs acquis.

Merci M. le Vice-Président